

Kigali, le 20/11/1985

NOTE AU MINISTRECourse-cycliste les 7 et 8 Décembre 1985.

Il y a lieu de signer le chèque en annexe relatif à l'organisation de la course cycliste A.I.J. pour un montant de 389.000FRW selon les détails ci-après :

- Hébergement et restauration à Kigali	: 107.200 FRW
- Hébergement et restauration à GISENYI	: 60.200 FRW
- Rafraichissement des cyclistes	: 17.600 FRW
- Hébergement et restauration des officiels à GISENYI	: 70.000 FRW
- Réception (coktail à KIGALI)	: 20.000 FRW
- Prix à décerner par le MISEUCOOP	: 100.000 FRW
- Prime aux orchestres (3) forfait	: <u>15.000 FRW</u>
TOTAL	= <u>389.000 FRW</u>

Le Directeur Général des Sports  
et Loisirs

MUHATURUKUNDO Norbert.-